Ville de Villeneuve d'Ascq Décision



Objet : Résiliation de la convention de mise à disposition du LCR du Kiosque à l'association "Cogito"

N°: VA_DEC2023_684 Service: Vie associative

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De résilier la convention de mise à disposition de locaux, signée le 4 décembre 2018, pour la mise à disposition du LCR du Kiosque, situé n° 2 Place du Kiosque 59650 Villeneuve d'Ascq, au profit de l'association « Cogito », dont le siège social se situe n° 13 allée de la Coquille 59650 Villeneuve d'Ascq.

Fait à Villeneuve d'Ascq le mardi 5 décembre 2023

Le Maire, Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-199469-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 12 décembre 2023

N°: VA_DEC2023_684 (PROJET: VA_PROJDEC_11574)